

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 17 h, le 25 août 2005.

Sont présents formant quorum:

M. le maire Jean Garon, Ville de Lévis, vice-président du Comité exécutif
M. le conseiller Gilles Bolduc, Québec
Mme la conseillère Anne Bourget, Québec
M. le conseiller Paul Gardon, Québec
M. le conseiller André Gignac, Québec
M. le conseiller Jacques Joli-Cœur, Québec
M. le conseiller Pierre Brochu, Lévis
M. le conseiller André Hamel, Lévis
M. le conseiller Alain Lemaire, Lévis
Mme la conseillère Danielle Roy-Marinelli, Lévis

Sont absents :

M. le maire Jean-Paul L'Allier, Ville de Québec, président
M. le préfet Henri Cloutier, MRC de la Côte-de-Beaupré, vice-président du Conseil
M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de l'Île-d'Orléans
M. le préfet Michel Giroux, MRC de la Jacques-Cartier,
M. le conseiller Denis Giguère, Québec
M. le conseiller Claude Larose, Québec
M. le conseiller Ralph Mercier, Québec

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
M^e Pierre Rousseau, secrétaire

Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte. Il est constaté le quorum.

Désignation du président de la séance

Résolution n° C-2005-61

Sur proposition de M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par Mme Ann Bourget, conseillère de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

Vu l'absence du président, M. Jean-Paul L'Allier et du vice-président du Conseil, M. Henri Cloutier, de désigner M. Jean Garon, vice-président du Comité exécutif, pour agir comme président de cette séance du Conseil de la CMQ.

Adoptée

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2005-62

Sur proposition de M. André Gignac, conseiller de la Ville Québec, appuyée par M. Jacques Joli-Cœur, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 16 juin 2005

Résolution n° C-2005-63

Sur proposition de Mme Ann Bourget, conseillère de la Ville de Québec, appuyée par Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 16 juin 2005.

Adoptée

Adoption de la vision stratégique

Résolution n° C-2005-64

Sur proposition de M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Paul Gardon, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter l'énoncé de vision stratégique du développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Mémoire du 28 juillet 2005

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Avis de la CMQ sur le « Règlement R.V.Q 997 » de la Ville de Québec

Résolution n° C-2005-65

Sur proposition de M. Jacques Joli-Coeur, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Paul Gardon, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'émettre, à la ministre des Affaires municipales et des Régions, un avis favorable à l'égard du Règlement R.V.Q. 997 modifiant le schéma d'aménagement de la Ville de Québec, considérant que la Ville a procédé à des modifications qui s'avèrent conformes et conséquentes avec les orientations du projet de vision stratégique de la CMQ et avec celles du gouvernement en matière de gestion de l'urbanisation.

D'inviter la Ville de Québec, considérant qu'elle aurait eu avantage, dans la modification de son schéma d'aménagement, à considérer certains aspects importants de son PDAD, à :

- Préciser dans son schéma, conformément aux intentions signifiées dans son PDAD, les secteurs de la grande affectation urbaine où les densités de la catégorie d'affectations « administration et services » dépasseront 3 000 mètres carrés.
- Intégrer, dans son schéma, conformément aux intentions signifiées dans son PDAD, les mêmes critères et conditions applicables aux lotissements conditionnels, aux éventuels développements qui pourraient se localiser dans les secteurs de lotissement différés.

Référence : Mémoire du 3 août 2005

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Modification au RCI métropolitain

Résolution n° C-2005-66

Sur proposition de M. André Hamel, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. Alain Lemaire, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'adopter le règlement 2005-14 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire 2003-10 de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Mémoire du 23 juin 2005 et projet de règlement
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Bordereau d'information

Résolution n° C-2005-67

Sur proposition de M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Jacques Joli-Cœur, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information 05-08 en date du 25 août 2005 contenant les points suivants :

- a) Procès-verbal approuvé de la séance du comité exécutif tenue le 2 juin 2005.
- b) Lettre datée du 22 juin 2005 de la ministre Nathalie Normandeau à M. Rénaud Mongrain, préfet pour la Municipalité régionale de comté de Lotbinière, relative au nouveau schéma d'aménagement et de développement révisé pour son territoire.
- c) Lettre datée du 28 juin 2005 de l'adjointe principale pour le Québec du Cabinet du ministre des Transports, madame Karine G. Cousineau, accusant réception de la résolution C-2005-39 sur le bruit et les autres nuisances émanant des activités ferroviaires.
- d) Lettre de la CMQ datée du 19 juillet adressée au ministre des Transport, Michel Després, lui transmettant la résolution C-2005-56 adoptée par le conseil concernant le financement du transport en commun.
Lettre du directeur de cabinet adjoint du ministre des Transports datée du 2 août 2005 accusant réception de la lettre susdite.
- e) Lettre datée du 19 juillet 2005 de M. Marc Croteau, directeur général de l'UMQ, accusant réception de la résolution de la CMQ C-2005-39 et transmettant copie du mémoire sur le projet de loi C-44 « *Loi modifiant la Loi sur les transports au Canada et la Loi sur la sécurité ferroviaire, édictant la Loi sur VIA Rail Canada et modifiant d'autres lois en conséquence* ».
- f) Lettre datée du 20 juillet 2005 de M. Jacques Dupont, chef du Service des projets en milieu terrestre pour le Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, nous informant de l'émission d'un certificat d'autorisation pour la construction d'un boulevard urbain dans l'axe du Vallon.
- g) Lettre datée du 27 juillet 2005 de M. Marc Croteau, directeur général de l'UMQ, relative au projet de règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles et des sols contaminés et à la réception de la résolution de la CMQ C-2005-21.
- h) Liste du secrétaire-trésorier des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ avec un même fournisseur pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2005.

- i) Liste du secrétaire trésorier des factures de plus de 25 000 \$ avec un même fournisseur pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2005.
- j) Résolution du conseil de la Ville de Québec tenu le 15 août 2005 demandant à l'Honorable Jean Lapierre ainsi qu'à M. Dennis Dawson de prendre connaissance des raisons expliquant la décision de Postes Canada de fermer progressivement son centre de tri de courrier à Québec d'ici 2007 et de s'assurer que les intérêts de la Ville de Québec et de sa région seront bien pris en compte.
- k) Lettre datée du 23 août 2005 du Recteur de l'Université Laval, M. Michel Pigeon, pour le Comité Québec Capitale, adressée au ministre des Transports, M. Jean Lapierre, relative au transfert vers Montréal du traitement de la Poste-lettres et la Médiaposte.

Adoptée

Période d'interventions des membres du conseil

Aucune intervention.

Période de questions du public

Aucune question.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2005-68

Sur proposition de M. Gilles Bolduc, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

SECRÉTAIRE